

221C3046
FR0014005SB3-FS0890

8 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FORSEE POWER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2021, la société de droit canadien Ballard Power Systems Inc. (9000 Glenlyon Parkway, Burnaby, British Columbia, Canada) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FORSEE POWER et détenir 5 200 000 actions FORSEE POWER représentant autant de droits de vote, soit 9,77% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société FORSEE POWER dans le cadre de l'introduction en bourse de cette société².

¹ Sur la base d'un capital composé de 53 210 003 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société FORSEE POWER du 2 novembre 2021 et prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 15 octobre 2021 sous le n°21-448.